

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC

DU 5 JUILLET 2010

Date de convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil dix, le 5 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire,

Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, adjoints,

MM. BOUGEARD Henri, TOTI Bernard, LEBORGNE Henri, LEBORGNE Michel, Mmes GAUTIER Véronique, THEZE Régine, ROUPLY Jacqueline, MARTINEZ Chantal et M. TERTRAIS Yves, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS : *MM. GROSSET Victor, LEFEUVRE Eric, PIRON Aurélien.*

ABSENTS : *M. IHUELLO Didier, Mme BREHUNE Stéphanie.*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. DUTEIL Bruno ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2010

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Conseil Municipal Jeunes

Monsieur DUTEIL informe l'assemblée que les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été invités à ce présent conseil pour présenter les différentes actions qu'ils ont réalisées au cours de l'année.

Par le biais d'un diaporama, M. DUTEIL présente le logo du CMJ réalisé par les jeunes. Il informe également le Conseil Municipal que de nouveaux conseillers municipaux jeunes ont été élus en février 2010 et qu'en septembre 2010 environ 7 à 8 nouveaux conseillers jeunes devront être élus.

Les différentes actions menées par le Conseil Municipal Jeunes sont les suivantes :

- 6 mars 2010 : Participation au 1^{er} rassemblement départemental des CMJ organisé par Argentré-du-Plessis. 22 communes sur les 350 que comporte le département étaient présentes, dont Talensac, Iffendic et Montfort-sur-Meu. Environ 250 jeunes étaient présents. Lors de ce rassemblement, la matinée a été tournée vers l'environnement, alors que l'après-midi, une découverte d'Argentré du Plessis au travers d'un rallye était organisée. Pour rappel, la commune de Melesse a remporté le challenge des CMJ.
- 20 mars 2010 : Les conseillers municipaux jeunes ont participé très activement au nettoyage de printemps organisé par la commune. Ils ont été étonnés de voir autant de déchets dans la nature.
- 27 mars 2010 : Opération « Un arbre, un enfant ». Le projet est de planter un arbre pour chaque talensacois né en 2009, les arbres étant financés par la commune. 35 familles étaient concernées, 17 ont participé au projet. Cette action a pu être réalisée grâce notamment au travail des services techniques qui se sont rendus disponibles pour ce projet. M. DUTEIL précise qu'il souhaite que ce projet perdure dans le temps avec l'aide de la municipalité.

- 4 mai 2010 : 1^{er} Salon des collectivités au Parc des Expositions de Saint-Jacques-de-la-Lande. Plusieurs concours étaient organisés à l'occasion de ce salon dont un relatif à la meilleure initiative d'un Conseil Municipal Jeunes. Grâce au circuit mis en place à l'Astrolabe qui allie un budget proche de zéro et une initiation à la prévention routière, le conseil municipal jeunes de Talensac a remporté le 1^{er} prix de la meilleure initiative d'un conseil municipal jeunes et a gagné la somme de 200€. Il ne leur reste plus qu'à trouver une idée pour l'emploi de ces 200 €.
- 8 mai 2010 : Les conseillers municipaux jeunes participent à la cérémonie du 8 mai depuis 2 ans. Cette participation est très appréciée par l'association des AFN.
- 9 juin 2010 : Participation au festival Ecologistes à l'Eco-centre de la Taupinai avec Mme HENRY et Mme LE GALLOUDEC comme accompagnatrices. Les objectifs de ce festival sont ambitieux :
 - promouvoir des actions de qualité auprès des enfants et en permettre l'accès au plus grand nombre,
 - développer participation et action des jeunes vers leur environnement quotidien (centre, cadre de vie, milieux ...),
 - susciter des démarches ludiques tout en pratiquant à la fois des approches scientifiques, artistiques et culturelles,
 - donner un contenu concret et de qualité aux politiques éducatives;
 - mettre en œuvre des dynamiques partenariales entre des services de l'état, des collectivités territoriales et des associations organisatrices d'accueil collectifs de mineurs.

A noter que Talensac a obtenu le prix du jeu le plus réflexif.

Brunon DUTEIL remercie les 1ers élus du Conseil Municipal Jeunes pour leur investissement. Certains jeunes voudraient même continuer bien qu'ils aient dépassé l'âge. Il sera vu en commission comment il serait possible de continuer à les intégrer.

M. le Maire les encourage et félicite les encadrants, élus, parents et Anne LE GALLOUDEC, animatrice. Il précise qu'il a été agréablement surpris par l'importante production de projets.

Suspension de séance

Suspension de séance à 20h35 afin qu'un parent réalise une photo du Conseil Municipal Jeunes avec le Conseil Municipal.

Reprise de la séance à 20h37.

Décisions du Maire

- Par décision n°11/2010 du 12/05/2010, il a été décidé de céder à l'EARL Le Clos Riet, sise le Clos Riet, 35160 Talensac, une épareuse de marque ROUSSEAU type minautor 5000 L au prix de 4000€.
- Par décision n°12/2010 du 12/05/2010, il a été décidé de céder à l'EARL Le Clos Riet, sise le Clos Riet, 35160 Talensac, un godet hydraulique de marque SAMSON type GHE 200 au prix de 700 €.
- Par décision n°13/2010 du 12/05/2010, il a été décidé de céder à l'EARL Le Clos Riet, sise le Clos Riet, 35160 Talensac, un tracteur de marque CASE type 845 XL au prix de 1000 €.
- Par décision n°14/2010 du 12/05/2010, il a été décidé céder à l'EARL Le Clos Riet, sise le Clos Riet, 35160 Talensac, une turbotondeuse de marque ROUSSEAU type 1600 TS au prix de 1300 €.

➤ Par décision n°15/2010 du 02/06/2010, il a été décidé d'acquérir auprès de la société SDU, 26 rue du Maréchal Leclerc – 56500 LOCMINE, un but multisport (combiné hand, foot, basket) pour un montant de 1198 € HT, soit 1432.81 € TTC.

➤ Par décision n°16/2010 du 07/06/2010, il a été décidé d'acquérir auprès de la société 3R FACTORY, ZI de l'Ardoise – 56220 LIMERZEL, différents modules de skatepark pour un montant de 1315 € HT.

M. le Maire précise que concernant les décisions 15 et 16/2010, la commune percevra une subvention de 723€ par la CAF.

➤ Par décision n°17/2010 du 07/06/2010, il a été décidé d'accepter le devis du cabinet BUNEL, géomètre-expert, 3 allée du Commandant Charcot – 35162 MONTFORT-SUR-MEU, d'un montant de 815 € HT.

M. PERRINIAUX précise qu'il s'agit d'un bornage en vue de l'acquisition éventuelle d'une partie d'un terrain afin de réaliser un chemin piétonnier et de faire passer des canalisations.

➤ Par décision n°18/2010 du 10/06/2010, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise ETS Daniel GUERARD, Pompes funèbres Marbrier, 11 rue des Artisans – 35310 BREAL-SOUS-MONTFORT, pour la pose et la fourniture d'un caveau provisoire une place d'un montant de 668.90 € HT.

M. LEBORGNE demande où sera placé ce caveau provisoire. M. le Maire précise qu'il sera placé au sud ouest de la section A du cimetière.

➤ Par décision n°19/2010 du 17/06/2010, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise CITEOS, 22 bis rue de Passavent – 35771 VERN-SUR-SEICHE pour le remplacement d'un candélabre accidenté au 10 rue du Calvaire à Talensac, pour un montant de 1161.70 € HT.

M. le Maire précise que cette somme nous sera ensuite remboursée par l'assurance.

➤ Par décision n°20/2010 du 29 juin 2010, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise MASSART, route de Severiac – 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE pour l'entretien des terrains de football d'un montant de 2970 € HT.

Délibération n°38/2010

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur PERRINIAUX informe l'assemblée que, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être présenté annuellement au conseil municipal.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2009.

Ce rapport ainsi que l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***PREND ACTE*** du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Délibération n°39/2010

Restaurant scolaire : tarifs 2010 - 2011

Monsieur GUÉRIN propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de dix centimes pour l'année scolaire 2010-2011, soit :

- Tarif enfant et centre de loisirs : 3 €,

- Tarif adulte : 4.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer, pour l'année scolaire 2010-2011, les tarifs de la cantine municipale comme suit :
- | | | |
|---|-------------------------|----------|
| √ | tarif enfant | : 3 € |
| √ | tarif adulte | : 4.65 € |
| √ | tarif centre de loisirs | : 3 € |

Délibération n°40/2010

Dénomination des rues du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts »

Monsieur PERRINIAUX informe l'assemblée que la création du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts » va donner lieu à la réalisation de 4 rues nouvelles qu'il convient de nommer dont une impasse.

Douze propositions de noms de rues sont faites au Conseil Municipal :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| ● rue du Chêne Vert, | ● rue de la Vallée, |
| ● rue du Chêne, | ● rue du Rocher de Fréniac, |
| ● rue des Chênes, | ● impasse du Chêne Doré, |
| ● rue du Rocher, | ● impasse du Ruisseau, |
| ● rue de la Fontaine Saint Lunaire, | ● rue des Pâturages, |
| ● rue du Vallon, | ● rue des Prairies. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité que la rue parallèle à la rue principale ainsi que la rue transversale du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts » formeront une seule et même rue,

- **DECIDE** (8 voix pour) que la rue principale du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts » sera dénommée « rue de la Fontaine Saint Lunaire »,

- **DECIDE** à l'unanimité que l'impasse du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts » sera dénommée « Impasse du Ruisseau »,

- **DECIDE** (8 voix pour) que la rue parallèle à la rue principale ainsi que la rue transversale du lotissement « Le Vallon des Chênes Verts » formant une seule et même rue sera dénommée « rue du Rocher de Fréniac »,

Délibération n°41/2010

Dénomination de la rue du projet Béguinage

Monsieur PERRINIAUX informe l'assemblée que la création du projet « Béguinage » va donner lieu à la réalisation d'une rue nouvelle qu'il convient de nommer.

Trois propositions sont faites au Conseil Municipal : rue des Jardins Carrés, rue de Bellevue ou rue des Béguines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** (10 voix pour) que la rue du projet Béguinage sera dénommée « rue des Jardins Carrés ».

Suspension de séance

Séance suspendue à 20h57 afin que les membres du Conseil municipal jeunes puissent partir.
Reprise de la séance à 21h00.

Délibération n°42/2010

Transformation de poste

Monsieur GUERIN informe les membres du Conseil Municipal qu'à la fin de l'année scolaire 2010 un agent de grade adjoint technique territorial de 2^{ème} classe part à la retraite et qu'un agent de grade éducateur de jeunes enfants ne souhaite pas renouveler son contrat. Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer ces deux postes et en parallèle d'augmenter le temps de travail d'un agent de grade adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} septembre 2010 comme suit :

Grade	Temps de travail actuel	Proposition
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	7 h par semaine scolaire	Suppression du poste
Educateur de jeunes enfants	6.5 h par semaine scolaire	Suppression du poste
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	17.5 h hebdomadaires	29.5 heures (soit les heures des 2 postes supprimés + 1 h par semaine pour la préparation des réunions, les réunions et 1 sortie de 8h pour le Conseil Municipal Jeunes

Vu la saisine du comité technique paritaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DÉCIDE*** la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h par semaine scolaire) à compter du 1er septembre 2010,
- ***DÉCIDE*** la suppression de l'emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (6.5h par semaine scolaire) à compter du 1^{er} septembre 2010,
- ***DÉCIDE*** de modifier le temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} septembre 2010 comme suit :

Grade	Temps de travail actuel	Temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2010
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	17.5 h hebdomadaires	29.5 heures hebdomadaires

Bibliothèque de Talensac

Mme HOUEE-PITTOIS informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} août 2010, la personne en charge de la bibliothèque sera nommée stagiaire sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe avec un temps de travail de 22h hebdomadaires. Elle complètera son temps de travail à la bibliothèque d'Iffendic pour 13h hebdomadaires.

Délibération n°43/2010

Vente terrain GLOUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un bien sis au Ménage, cadastré A2030.

Ce bien avait été acquis par voie de préemption afin de réaliser un lotissement communal, comportant 20% de logements sociaux. La réalisation de logements sociaux correspond aux objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat décidé par Montfort Communauté.

Le groupe EUROPEAN HOMES OUEST a souhaité acquérir ce terrain pour l'intégrer à son projet sur le secteur du PATIS FAUVEL pour lequel il a obtenu un permis d'aménager en date du 11 mars 2010 et qui n'a fait l'objet d'aucun recours à ce jour.

Considérant que le projet d'aménagement présenté par le groupe EUROPEAN HOMES OUEST respecte l'objectif fixé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat décidé par Montfort Communauté et plus particulièrement comprend la réalisation de plus de 20 % de logements sociaux. Considérant que la cession de la parcelle A2030 est envisagée pour les mêmes fins que celles qui avaient motivé l'exercice du droit de préemption.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à céder la parcelle cadastrée section A n°2030, d'une superficie de 8032 m² à la société EUROPEAN HOMES OUEST au prix de 17.18 € le m², soit 137 989.76 € (cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt neuf euros et soixante-seize centimes), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Vu la délibération du 20 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur la parcelle A2030,

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 mai 2010,

La commune de Talensac accepte de vendre la parcelle cadastrée section A n° 2030, d'une superficie de 8032 m² à la société EUROPEAN HOMES OUEST, au prix de 137 989.76 € (cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt neuf euros et soixante-seize centimes).

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à la société EUROPEAN HOMES OUEST, la parcelle cadastrée section A n°2030 pour un montant de cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt neuf euros et soixante-seize centimes (137 989.76 €), payable à la signature de l'acte authentique ;

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique de vente dont les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération n°44/2010

Aliénation d'un délaissé de chemin rural au lieu-dit « la Martrais »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Patrick ORESVE, domicilié au lieu-dit « La Plesse » souhaite se porter acquéreur d'un délaissé de chemin rural situé au lieu-dit « La Martrais » longeant les parcelles cadastrées section B n°171, 172, 175 et 176.

Puis, il précise que cette vente ne pourra être effective qu'après enquête publique et avis des domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe à l'aliénation d'un délaissé de chemin rural au profit de Monsieur Patrick ORESVE au lieu-dit « La Martrais », sous réserve des conclusions de l'enquête publique et de l'avis des domaines.

Délibération n°45/2010

Déclaration d'intention d'aliéner

L'office notarial SCP MOINS et CAUSSIN de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « rue de la Hunaudière », cadastré section A n°2082, d'une superficie de 402 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

Délibération n°46/2010

Déclaration d'intention d'aliéner

L'office notarial SCP MOINS et CAUSSIN de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « rue de la Hunaudière », cadastré section A n°2084, d'une superficie de 552 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- **DÉCIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

Délibération n°47/2010

Déclaration d'intention d'aliéner

L'office notarial Maurice DORÉ et Hervé BOUCHERT de SAINT-GILLES présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 6 rue de Breteil », cadastré section A n°1065, d'une superficie de 248 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- **DÉCIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

Délibération n°48/2010

Convention de partenariat pour la réalisation d'actions de formation de perfectionnement ou de professionnalisation – Année 2010

Au cours de l'année 2010, 8 agents communaux ont effectué une formation aux premiers secours (recyclage et formation de base) pour un coût total de 302.10 €.

Cette formation a été organisée par la Délégation régionale de Bretagne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre du plan de formation PROMÉTHÉE qui permet à des collectivités de se regrouper selon une logique de proximité géographique ou de communauté de mission afin de mutualiser leurs besoins de formation et d'optimiser la politique des formations des agents territoriaux.

Il est proposé de valider la convention de partenariat pour la réalisation d'actions de formation de perfectionnement ou de professionnalisation dans le cadre d'une union de collectivités pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de partenariat pour la réalisation d'actions de formation de perfectionnement ou de professionnalisation dans le cadre d'une union de collectivités pour l'année 2010,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Délibération n°49/2010

Convention Mission d'Inspection

La collectivité a l'obligation de nommer un agent ACFI, agent chargé d'une fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Cette fonction a pour objet :

- de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique territoriale (le contrôle porte sur la conformité des locaux et du matériel utilisé par le personnel de la collectivité).
- De proposer à l'autorité territoriale :

- D'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, et la prévention des risques professionnels,
- En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Aucun agent n'ayant les compétences pour assurer cette fonction, le Centre de Gestion propose une convention prenant en charge cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir au Centre de Gestion 35 pour la mise en œuvre de la fonction d'inspection,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention avec le CDG 35,

Délibération n°50/2010

Gratification stagiaire

Du 24 mai 2010 au 25 juin 2010, Gwénaëlle BERTIN a effectué un stage au sein des services administratifs de la mairie. Compte tenu de son implication et de l'excellent travail réalisé, Monsieur GUÉRIN propose de lui verser une gratification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une gratification de 50 euros net à cette élève stagiaire.

Délibération n°51/2010

Indemnité de responsabilité des régisseurs

Par délibération 186/2006 du 11 septembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé de l'attribution de l'indemnité de responsabilité des régisseurs comme suit :

- Régie des recettes du restaurant scolaire : Mme C. LEFEUVRE : 120.00 € annuels,
- Régie des recettes de la pêche : Mme J. SAUVÉ : 110.00 € annuels,
- Régie des recettes des photocopies : Mme S. PIEL : 110.00 € annuels.

Suite aux mouvements de personnels et à la suppression de la régie du restaurant scolaire, il convient de revoir l'attribution de l'indemnité de responsabilité des régisseurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chaque régisseur de recettes titulaire (régie photocopie et régie pêche), une indemnité de responsabilité de 110 € annuels, et à chaque régisseur suppléant une indemnité de responsabilité de 55€ annuels.

Il est précisé que ces montants sont conformes aux textes législatifs en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les indemnités de responsabilité des régisseurs de la manière suivante :

	Régisseur titulaire (montant de l'indemnité annuelle en euros)	Régisseur suppléant (montant de l'indemnité annuelle en euros)
Régie pêche	110 € annuels	55 € annuels
Régie photocopies	110 € annuels	55 € annuels

Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics (PAVE) – Désignation d'un élu référent

M. LEFEUVRE Eric est désigné élu référent concernant le plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces publics.

Projet de micro-crèche

M. le Maire informe l'assemblée que Montfort Communauté est sur le point de reprendre la compétence petite enfance et qu'il est prévu la construction de trois micro-crèches : une à Montfort-sur-Meu, une à Talensac et une à Bédée ou Pleumeleuc. Il y a donc lieu de réfléchir à un emplacement éventuel.

Pour le moment, il semble que 4 emplacements pourraient convenir :

- Le terrain à côté de l'école, mais peut-être serait-il plus judicieux de le conserver pour une éventuelle extension de l'école.
- A côté du Manoir de la Hunaudière et des jeux.
- Partie basse de l'espace Jeunes
- Partie haute de l'espace Jeunes (à la place du préau).

A noter qu'environ 220 m² habitables doivent être prévus. Il y aura 9 places maximum d'accueil. L'encadrement sera assuré par au moins un éducateur de jeunes enfants.

Ce projet sera entièrement porté par Montfort Communauté, y compris les rémunérations du personnel.

Nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu samedi 3 juillet 2010 à 11h à la salle Judicael. M. le Maire informe l'assemblée qu'une quinzaine de familles était représentée et que les échanges furent très intéressants.

M. le maire souhaite continuer et pérenniser cet accueil des nouveaux arrivants. Et afin de toucher plus de monde, il suggère de prévoir cet événement un peu plus tôt au mois de juin.

Fête de la Godaille

M. le Maire se fait le porte-parole d'Eric LEFEUVRE, absent ce jour, et s'y associe pour remercier tous les élus et membres des associations qui ont participé à l'organisation de la fête de la Godaille.

Une réunion sera programmée en septembre afin de faire le point, d'étudier les points forts et les points faibles de l'organisation.

Félicitations à tous ceux qui ont travaillé ce jour-là !

Commission information-communication

La prochaine réunion de la commission information-communication aura lieu le mercredi 7 juillet 2010 à 18h30 à la mairie. L'ordre du jour est le suivant : choix d'un imprimeur pour le bulletin municipal suite à la fermeture de l'imprimerie avec laquelle la commune travaillait.

Vestiaires de la Lande

M. PERRINIAUX informe l'assemblée que les travaux de rénovation des vestiaires de football de la lande sont en cours.

Marché de la salle polyvalente

M. PERRINIAUX informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé. La date limite de remise des offres était le 2 juillet 2010 à 17h.

La commission d'appel d'offres doit se réunir prochainement afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'enquête publique relative au projet de modification du PLU est en cours. Le commissaire-enquêteur reçoit en mairie les mercredis 7 juillet 2010 de 9h à 12h et 21 juillet 2010 de 15h à 18h, date de clôture de l'enquête.

Ecole du Chat Perché

- ✚ M. GUERIN informe l'assemblée que trois enseignants quittent l'école à la rentrée dont le directeur. Un remplaçant sera nommé pour la direction vendredi 9 juillet 2010. Aucune ouverture de classe n'est prévue à la rentrée, les effectifs restant quasi-stables.
- ✚ M. GUERIN précise également qu'une réunion sera prévue à la rentrée afin de travailler sur l'aménagement de la cour des grands.
- ✚ Suite à l'audit informatique effectué par un parent d'élève, il apparaît que beaucoup d'ordinateurs sont à changer (environ 15). M. GUERIN précise que l'association de Vignoc qui remet en état des ordinateurs récupérés de la CRAM et les revend aux mairies ou associations (environ 45€ pour l'achat d'un ordinateur) sera contactée.
- ✚ Des travaux sur les réseaux électriques sont également à prévoir à l'école. Il convient en effet d'écarter les courants faibles des courants forts. Les services techniques feront ces travaux en régie.
- ✚ M. GUERIN précise que les travaux pour la création de la salle des maîtres et ceux concernant l'abri à vélo seront réalisés pendant les vacances d'été.
- ✚ M. GUERIN informe l'assemblée que le module préfabriqué qui faisait office de salle des maîtres dans la cour de l'école a été enlevé par l'entreprise Algeco le 5 juillet 2010.
- ✚ Un test a été réalisé sur le temps du midi. Au lieu d'être tous dans la même cour, les petits sont allés dans leur cour et les grands dans la leur. Ce test a été concluant, surtout du côté des petits qui peuvent ainsi profiter de leurs structures. Ce test devrait donc être pérennisé à la rentrée. Il appartient à la municipalité de s'organiser pour mettre en place cette nouvelle manière de fonctionner sur la cour sur le temps du midi.
- ✚ M. BOUGEARD informe l'assemblée que 100 élèves ont bénéficié de l'aide personnalisée. Cela représente 1232h de prise en charge par les enseignants.

Espace Jeunes

- ✚ M. DUTEIL informe l'assemblée que l'aménagement extérieur de l'Espace Jeunes est en cours. Des modules de skate-park et un but multisports vont être prochainement installés. Il précise qu'un filet de volley est déjà mis en place sur la partie basse de l'Espace Jeunes.
- ✚ Suite à une rencontre avec l'Espace Jeunes le 17/05/2010, il a été précisé que les inscriptions seraient augmentées de 2 €.
- ✚ L'Espace Jeunes, en association avec le Club de Gymnastique, organisent les 3 et 4 septembre 2010, le spectacle de Marie Guerzailles.

Conseil Municipal Jeunes

Des nouvelles élections auront lieu au mois de septembre 2010. Des convocations seront alors envoyées.

Projet de self

M. BOUGEARD informe l'assemblée que la FCPE demande à ce que la municipalité se positionne quant à la création ou non d'un self à la cantine municipale. Il est précisé que le self ne servira que pour les grands, le service restant traditionnel pour les petits.

M. le Maire rappelle que la création du self est une question de budget et que la salle de restauration a été réalisée il y a peu de temps. Lors, cette question n'avait pas été soulevée. Il propose de trouver quelqu'un qui pourrait faire une étude de préfaisabilité.

M. BOUGEARD rappelle que ce projet de self avait été envisagé dans le but de limiter le bruit à la cantine. Il précise que d'autres moyens peuvent peut-être être testés comme mettre un fond musical (proposé par les agents). Il faudrait travailler sur d'autres manières de limiter le bruit.

Pédibus

M. BOUGEARD annonce que M. PIGNET a passé le relais à Mme JAFFREDO.

Détérioration voirie

M. BOUGEARD précise que la voirie est détériorée rue du calvaire (3 ou 4 nids de poules en plein milieu de la voie). Les services techniques en seront informés.

Sécurité routière

Mme MARTINEZ informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 22 juin 2010 avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'agence routière de Brocéliande. L'objet de cette réunion consistait en l'examen de l'aménagement d'entrée d'agglomération sur la route départementale RD 62. Il est rappelé que l'aménagement actuel est constitué par un îlot en axe de chaussée.

Il ressort de cette réunion qu'il y a un manque de signalisation à cet endroit, surtout la nuit. Il est proposé de prolonger l'éclairage public au droit de l'îlot, de réaliser une peinture rétro-réfléchissante sur l'îlot, de traiter les extrémités de l'îlot en biseau plutôt qu'avec des « quarts de rond », et de modifier le régime de priorité de l'intersection RD62/Route de Cintré en créant une priorité à droite (priorité à droite plutôt qu'un cédez le passage).

Bassin Versant du Meu

M. TOTI informe l'assemblée que la fin du chantier concernant le nettoyage des berges allant du moulin du Guern au moulin d'Artois aura lieu en septembre 2010.

Conseil Municipal

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 6 septembre 2010.

Séance levée à 22h15.